

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 9–12 juin 2008**

## **NOTES D'INFORMATION**

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)**

#### **Rapport sur les ressources et les questions financières et budgétaires soumis à la première session ordinaire de 2008 du Conseil d'administration**

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2008 du Conseil:

- Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (WFP/EB.1/2008/5-B/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2008/6-B/1)
- Programme mondial de location de véhicules et régime d'auto-assurance (WFP/EB.1/2008/6-C/1)
- Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.1/2008/6-D/1)
- Mise à jour sur le projet WINGS II (WFP/EB.1/2008/6-E/1)



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2008/INF/7**  
9 mai 2008  
ORIGINAL: ANGLAIS

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –  
NEW YORK

Référence: AC/1656

Comité consultatif pour  
les questions administratives et budgétaires

14 avril 2008

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif concernant les documents suivants qui lui ont été présentés par le Programme alimentaire mondial:

- Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (WFP/EB.1/2008/5-B/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2008/6-B/1)
- Programme mondial de location de véhicules et régime d'auto-assurance (WFP/EB.1/2008/6-C/1)
- Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.1/2008/6-D/1)
- Mise à jour sur le projet WINGS II (WFP/EB.1/2008/6-E/1)

Je crois savoir que le rapport du Comité sera examiné par le bureau du Conseil d'administration avant d'être présenté au Conseil. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir adresser au Comité consultatif dans les meilleurs délais la version sur papier du présent document.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

(signé) Susan McLurg  
Président

Mme Josette Sheeran  
Directrice exécutive  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68-70  
00148 Rome  
Italie



## **PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**

### **Ressources, questions financières et budgétaires**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif a examiné le document du Programme alimentaire mondial (PAM) sur la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé ainsi que les autres documents énumérés à la fin du présent rapport. Dans le cadre de cet examen, il s'est entretenu par vidéo conférence avec le Directeur financier et d'autres représentants du PAM, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires.
2. Il a été indiqué au Comité consultatif que ces documents avaient été établis pour la première session ordinaire du Conseil d'administration du PAM, tenue du 4 au 6 février 2008. Il lui a été précisé que le document concernant la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé était le seul qui avait été soumis au Conseil pour approbation, et que le Conseil avait approuvé la stratégie sur le principe. En attendant les observations du Comité consultatif, le PAM n'en avait cependant pas lancé la mise en œuvre. Toute observation formulée par le Comité serait immédiatement examinée par le Bureau du Conseil d'administration et présentée à la session du Conseil de juin 2008.

#### **Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé**

3. Le Comité consultatif constate que, d'après le document relatif au partenariat et à la mobilisation de fonds auprès du secteur privé (WFP/EB.1/2008/5-B/1), dans le cadre général de l'action relative aux relations avec le secteur privé tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, la stratégie proposée ajoute un volet financier assorti d'un objectif quantifié précis, à savoir la mobilisation d'ici à 2017 auprès du secteur privé de 200 millions de dollars É.-U. en espèces, dont au moins 50 millions provenant de sources multilatérales. Le Comité note que cet objectif est considéré par le PAM comme une estimation prudente et qu'il ne tient pas compte des éventuelles situations d'urgence qui pourraient susciter des dons spontanés. Le Comité note également que, de 2003 à 2007, alors que les contributions en nature sont passées de 23 à environ 43 millions de dollars, les contributions en espèces ont atteint 38 millions de dollars, contre 5 précédemment. En réponse à une question, il lui a été expliqué que le terme "multilatéral" s'entendait des dons qui n'étaient pas préaffectés et étaient donc disponibles pour faire face aux "plus grands besoins" des programmes du PAM, à la différence des fonds préaffectés qui étaient destinés à des catégories particulières de projets. Il lui a également été indiqué que les produits alimentaires et les dons en espèces représentaient chacun 50 pour cent des ressources du PAM et que l'augmentation escomptée des dons en espèces appuierait les programmes du PAM conformément aux modes opératoires actuels, sans qu'aucun changement ne soit envisagé.
4. S'agissant du financement de la stratégie, le Comité note qu'un modèle d'autofinancement a été proposé afin d'en minimiser le coût pour les États membres et de réduire le montant des fonds devant être prélevés sur le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) qui finance les activités de partenariat et de mobilisation des fonds auprès du secteur privé depuis 2003. Comme l'indique le document, le modèle prévoit que le financement initial de la stratégie proviendrait d'avances du Fonds



général, approuvées par le Conseil d'administration, pour une période de cinq ans. Ces avances seraient ensuite intégralement remboursées, y compris les intérêts, au cours des cinq années suivantes pour que l'impact financier sur le Fonds général soit neutre. Le Comité observe que le taux d'intérêt applicable aux avances reste à déterminer. À cet égard, il relève qu'un montant maximal de 9 millions de dollars a été prévu au titre de ces avances dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009.

5. Le document relatif à la stratégie indique que le PAM entend maintenir un ratio entre investissements et recettes de 1/4 (c'est-à-dire 1 dollar investi pour 4 dollars mobilisés) en vue de financer le coût de ses activités de mobilisation des fonds. En réponse à une question, le Comité a été informé que ce ratio représentait une moyenne pour les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales que le PAM avait consultés. Le document indique également que le principe du recouvrement intégral des coûts sera appliqué aux donateurs publics et privés, y compris un pourcentage de 7 pour cent au titre des coûts d'appui indirects, et qu'une commission moyenne de 13 pour cent sera également appliquée aux donateurs privés pour couvrir les coûts des activités de partenariat et de mobilisation des fonds. Le Comité relève la pertinence de l'observation formulée par le PAM selon laquelle une telle approche, à savoir l'application d'un taux de 7 pour cent pour les donateurs publics, contre un taux moyen de 20 pour cent pour les donateurs privés, risque d'envoyer des messages discordants quant le pourcentage des dons utilisé pour les frais généraux.
6. Le Comité prend note des mesures d'atténuation des risques présentées dans le document, notamment en ce qui concerne la diligence requise et le processus de recherche et de présélection des donateurs potentiels, tels qu'ils sont définis à l'annexe III. Le Comité note également que la stratégie proposée sera mise en œuvre conformément aux Directives du PAM concernant les donateurs privés, lesquelles stipulent que les donateurs du secteur privé ne jouent aucun rôle dans la gouvernance du PAM et que les relations commerciales avec les donateurs privés restent indépendantes des activités de mobilisation des fonds. En réponse à une de ses questions, le Comité a également été informé des principes et de l'usage suivis par le PAM pour ce qui est de l'utilisation par des opérateurs privés de son nom ou de son logo. Il note que les budgets de fonctionnement relatifs au partenariat et à la mobilisation des fonds figurent dans les Plans de gestion biennaux et qu'ils sont donc soumis au Conseil d'administration pour approbation. Il note également que les avances prévues du Fonds général pour financer la stratégie seront ajustées en fonction du montant des fonds mobilisés grâce à sa mise en œuvre.
7. Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par le PAM pour associer le secteur privé et le public dans son ensemble à son action mondiale contre la faim, y compris à la campagne "Une tasse remplie est un enfant nourri" ("Fill the cup") pour appuyer son programme d'alimentation scolaire en faveur des enfants scolarisés dans les pays en développement.
8. Sous réserve des observations formulées aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus, le Comité ne voit pas d'objection à la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation des fonds auprès du secteur privé. Il recommande que sa mise en œuvre et les résultats obtenus soient communiqués au Conseil d'administration sur une base régulière, dont la fréquence reste à déterminer, et que les progrès et les résultats en soient mesurés au regard de critères de référence bien précis.



## **Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes**

9. Comme l'indique le document WFP/EB.1/2008/6-B/1, au 31 décembre 2007, 14 des 15 recommandations en souffrance en août 2007 et des 5 nouvelles recommandations du Commissaire aux comptes, soit 70 pour cent d'entre elles, étaient considérées comme ayant été appliquées.
10. En ce qui concerne la recommandation 9 relative aux efforts mis en œuvre pour apurer les postes non réglés du compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité note que le rapprochement des comptes du PNUD est une activité permanente et que des comptes distincts ont été créés pour chaque bureau régional et bureau de pays du PAM afin de faciliter l'enregistrement et l'apurement des transactions avec le PNUD. En réponse à une de ses questions, le Comité a été informé de l'action menée pour apurer le montant non réglé de 4,9 millions de dollars du compte du PNUD pour l'exercice 2006–2007.
11. En réponse à l'une de ses questions, le Comité a appris qu'outre les mesures en cours d'application mentionnées dans le document au sujet de la recommandation 4 relative à l'amélioration du processus de désignation du personnel, le PAM avait entamé un examen de sa stratégie en matière de ressources humaines, dont il communiquerait les conclusions au Comité consultatif pour information avant de les présenter au Conseil d'administration, probablement à sa deuxième session, en octobre 2008. Pour ce qui est de la recommandation 5, le PAM a indiqué que la recherche de l'efficacité était permanente et que les structures de l'Organisation feraient l'objet d'un suivi constant pour en maîtriser les coûts et les adapter aux besoins. Le Comité a été informé que le PAM avait pris des mesures significatives dans le Plan de gestion 2008–2009 pour régler la question et jugeait que cette recommandation avait été appliquée.
12. En ce qui concerne la fréquence des rapports de situation du PAM soumis au Conseil d'administration au sujet de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes, le Comité rappelle l'observation qu'il avait formulée dans son dernier rapport (WFP/EB.2/2007/5 (A,B,C,D,E,F,G)/2, para.14), à savoir que "vu la fréquence de ces rapports, le temps manque souvent pour mettre en œuvre ces recommandations et les faire approuver par le Conseil; en conséquence, les rapports intérimaires ont tendance à être répétitifs et peu utiles pour suivre les activités. Le Comité estime donc que le Conseil d'administration pourrait envisager de recevoir en principe un rapport par an sur l'application des recommandations". Le Comité note que le Conseil d'administration n'a pas pris de décision à ce sujet à sa première session en février 2008. Il recommande de nouveau que le Conseil d'administration envisage de recevoir les rapports sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes sur une base annuelle.

## **Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009**

13. Comme indiqué dans le Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.1/2008/6-D/1), le PAM a revu le montant estimatif des besoins opérationnels pour l'exercice 2008-2009, le portant à 6 376,4 millions de dollars, alors que 5 414,1 millions de dollars ont été approuvés par le Conseil d'administration en 2007. Cette révision des estimations s'explique par la flambée des prix des carburants et des denrées alimentaires, par la baisse continue du cours du dollar des États-Unis par rapport aux autres grandes monnaies ainsi que par



l'ajout et la prolongation de plusieurs projets. Le budget opérationnel révisé, par catégorie de coût, est présenté au tableau 1 du document.

14. Le Comité note que le PAM a entamé un examen des budgets, projet par projet, et que les conclusions de cet exercice seront présentées au Conseil d'administration en 2008. Dans la mesure où l'incidence sur les niveaux de financement du PAM reste à déterminer, aucun changement n'est actuellement proposé en ce qui concerne les coûts d'appui indirects et le budget administratif et d'appui aux programmes. Le PAM s'attend à ce que d'autres révisions budgétaires s'avèrent nécessaires durant l'exercice biennal en raison des augmentations constantes des prix mondiaux.
15. Comme l'indique également le document, les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact majeur sur le budget administratif et d'appui aux programmes du PAM dans la mesure où ces coûts sont encourus en euros alors que le budget est libellé en dollars. Le taux de change était de 1,46 dollar pour 1 euro à la mi-janvier 2008, au moment de l'élaboration du document du PAM. Il est à comparer au taux de 1,33 dollar pour 1 euro pris pour hypothèse pour préparer le Plan de gestion d'origine. Le PAM a calculé que, pour chaque augmentation de un cent du taux de change euro/dollar, l'impact sur son budget administratif et d'appui aux programmes se chiffrait à 1,06 million de dollars. Par conséquent, pour faire face à l'incertitude inhérente aux fluctuations du taux de change sur la partie libellée en euros du budget administratif et d'appui aux programmes, le PAM estime qu'une décision sur une éventuelle couverture du risque de change devrait être prise en mars ou avril de l'année au cours de laquelle le Plan de gestion est préparé. Les propositions sur ce point devraient être présentées au Conseil d'administration pour examen et décision. En réponse à sa demande, il a été indiqué au Comité que le Règlement financier et les Règles de gestion financière du PAM autoriseraient ce dernier à adopter une telle approche.

### **Programme mondial de location de véhicules et régime d'auto-assurance**

16. Le Comité note que le PAM a décidé d'établir en 2006 un parc mondial de véhicules pour garantir la disponibilité de véhicules au début des opérations d'urgence et pour éviter le surcoût de 20 pour cent que représente l'achat de véhicules à des tiers à bref délai en cas de situations d'urgence (WFP/EB.1/2008/6-C/1). Le parc central de véhicules et le régime d'auto-assurance, lancés au deuxième trimestre de 2007, sont administrés par le bureau du PAM à Doubaï sans avoir pour but de produire des bénéfices.
17. Le document indique que le montant maximal des avances fournies au titre des coûts d'appui directs et des autres coûts opérationnels directs pour financer le parc mondial de véhicules sur une période de cinq ans serait de 20 millions de dollars. Ce montant serait remboursable sur les 10 pour cent de frais de gestion du parc qui sont imputés aux projets du PAM pour lesquels des véhicules sont achetés ou loués au parc central. En réponse à une question, il a été signalé au Comité que le PAM avait l'intention de louer au parc central la totalité des véhicules des projets en vue de faire des économies et de mieux répartir les coûts. Le PAM s'attend à ce que le régime d'auto-assurance améliore les services d'assurance et en réduise les coûts dans une proportion allant jusqu'à 60 pour cent. Le Comité note qu'un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont manifesté leur intérêt pour le modèle du PAM en ce qui concerne le fonctionnement de leur propre parc des véhicules.



18. Le Comité note que, d'après le document, le PAM participe au *Fleet Forum*, une initiative de partenariat entre les secteurs public et privé, dont l'objet est d'élaborer et de diffuser un ensemble de meilleures pratiques commerciales concernant la gestion d'un parc de véhicules légers, en mettant l'accent sur la sécurité des conducteurs, le respect de l'environnement et la réduction des coûts d'exploitation. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le PAM avait eu des discussions avec le Secrétariat des Nations Unies au sujet de la gestion des véhicules légers et de la formation des conducteurs, mais que la coopération n'engloberait probablement pas la location de véhicules du PAM en raison de la très forte demande des opérations de maintien de la paix.

### **Mise à jour sur le projet WINGS II**

19. Comme l'indique le document WFP/EB.1/2008/6-E/1, à la suite de la décision prise en juin 2007 de réduire l'ampleur des changements à apporter à la première tranche du projet et des modifications significatives ultérieures requises au niveau de la conception, le Système mondial et réseau d'information du PAM II (WINGS II) doit entrer en service en janvier 2009. Le plan du projet et son envergure sont présentés aux annexes I et II du document du PAM.
20. En réponse à une question, le Comité a été informé qu'il avait fallu plus de temps que prévu pour parachever la reconfiguration en raison des difficultés posées par: a) la définition des besoins détaillés de l'Organisation du fait de l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de leurs répercussions sur les procédures internes ainsi que sur les rôles et les responsabilités au PAM; b) l'harmonisation des prescriptions des normes IPSAS avec les modes opératoires et les modèles utilisant les fonctionnalités du logiciel normalisé ERP; et c) la capacité dont dispose l'Organisation pour mettre en œuvre des modifications importantes des systèmes à l'échelle mondiale. Il a également été indiqué au Comité que, tout en réduisant l'envergure de la première tranche de WINGS II, le PAM avait maintenu des modifications et améliorations essentielles de façon à assurer la continuité des opérations et le respect des normes IPSAS, deux aspects jugés prioritaires. Les modifications différées étaient maintenues dans la configuration globale et avaient été transférées aux phases ultérieures de lancement de fonctionnalités. Le Comité encourage le PAM à partager son expérience sur les principaux aspects des questions liées au respect des normes IPSAS avec le Groupe de travail des Nations Unies chargé des normes IPSAS dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat.
21. Le Comité note que, sur le montant total de 49 millions de dollars affecté au projet, 26 millions ont été dépensés, soit un solde de 23 millions de dollars pour financer l'achèvement du projet, et que le PAM estime actuellement à 6 millions de dollars le montant nécessaire pour financer l'impact des fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar. Il note également que le PAM a pris des mesures, y compris la réduction de l'ampleur du projet et une contraction du personnel, pour tenter de maintenir les coûts dans les limites du budget alloué. En réponse à sa question, le Comité a été informé que le contrat relatif à la phase de mise en œuvre (réalisation) du projet avait été signé. Il recommande d'examiner de près les besoins de ressources de ce projet.

22. S'agissant de l'état d'avancement et des délais concernant l'application des normes IPSAS, en réponse à sa demande, il a été expliqué au Comité que, l'année 2008 étant la première période comptable d'application de ces normes, le PAM avait poursuivi ses activités en la matière pour en assurer le plein respect d'ici à la fin de l'année, y compris en assurant la coordination avec le Groupe de travail des Nations Unies chargé des normes comptables (voir paragraphe 20 ci-dessus) et l'Équipe du projet chargée de la comptabilité centrale. De surcroît, le Comité a été informé qu'un prestataire de services extérieur indépendant avait réalisé une évaluation des risques. Un manuel d'instructions générales sur la mise en œuvre allait en outre être publié sous peu. Il a également été expliqué au Comité que, compte tenu de la mise en service prévue de WINGS II au début de 2009, il avait été décidé que le système actuel pouvait être utilisé pour transformer les données et permettre ainsi l'adoption des normes IPSAS en 2008 et que, par conséquent, aucun plan de réserve ne serait nécessaire pour assurer le respect des normes en 2008.

**Documentation:***Pour approbation*

- Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (WFP/EB.1/2008/5-B/1)

*Pour examen*

- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2008/6-B/1)

*Pour information*

- Programme mondial de location de véhicules et régime d'auto-assurance (WFP/EB.1/2008/6-C/1)
- Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.1/2008/6-D/1)
- Mise à jour sur le projet WINGS II (WFP/EB.1/2008/6-E/1)